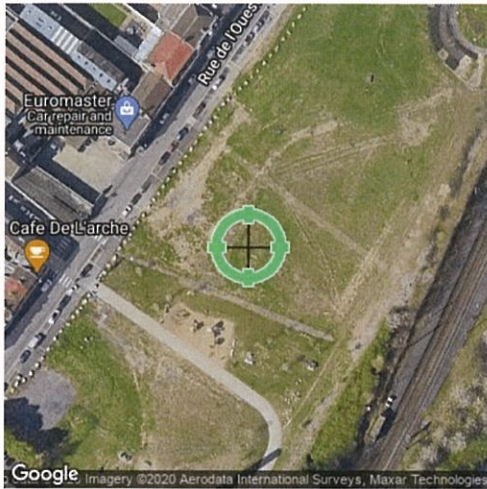


Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement



Réalisé en commande* par	Media Immo
Pour le compte de	TSD NOTAIRES
Numéro de dossier	FB/AT
Date de réalisation	06/11/2020

Localisation du bien	rue de l'Ouest 59100 ROUBAIX
Section cadastrale	MN 607, LY 374, LY 375, LY 377, Parcelles MN 676 et LZ 233 non matérialisée
Altitude	37.04m
Données GPS	Latitude 50.694452 - Longitude 3.161098

Désignation du vendeur	COGEDIM HAUTS DE FRANCE
Désignation de l'acquéreur	<input type="text"/>

* Document réalisé sur commande par **Media Immo** qui en assume la pleine responsabilité. Ceci, sous couvert que les informations transmises par **TSD NOTAIRES** soient exactes.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES				
Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 2 - Faible		EXPOSÉ		-
Commune à potentiel radon de niveau 3		NON EXPOSÉ		-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols		EXPOSÉ		-
INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE				
- Inondation	Informatif ⁽¹⁾	NON EXPOSÉ		-
- Inondation par remontées de nappes naturelles	Informatif ⁽¹⁾	EXPOSÉ		-
- Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif ⁽¹⁾	EXPOSÉ		-
PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)				
Consultation en ligne sur https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de ROUBAIX				
- Plan d'Exposition au Bruit (PEB)	Informatif	NON EXPOSÉ		-

⁽¹⁾ À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques et Pollutions
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
Extrait Cadastral
Zonage réglementaire sur la Sismicité
Cartographies des risques dont l'immeuble est exposé
Annexes : Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé
Secteur d'Information sur les Sols (SIS)
Annexes : Arrêtés

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° NC du 24/07/2015 mis à jour le 21/03/2016

Adresse de l'immeuble : rue de l'Ouest 59100 ROUBAIX
Cadastre : MN 607, LY 374, LY 375, LY 377, Parcelles MN 676 et LZ 233 non matérialisée

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N
prescrit anticipé approuvé date _____
1 oui non

1 si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à : autres _____
inondation crue torrentielle mouvements de terrain avalanches sécheresse / argile
cyclone remontée de nappe feux de forêt séisme volcan

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN
2 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés
2 oui non
oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M
prescrit anticipé approuvé date _____
3 si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à : mouvements de terrain autres _____
3 oui non

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM
4 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés
4 oui non
oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRT prescrit et non encore approuvé
5 si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à : effet toxique effet thermique effet de surpression projection risque industriel
5 oui non

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé
oui non

> L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement
oui non

> L'immeuble est situé en zone de prescription
6 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés
oui non

6 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente
oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en
zone 1 très faible zone 2 faible zone 3 modérée zone 4 moyenne zone 5 forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3
oui non

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS)
NC* oui non
* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T**

** catastrophe naturelle, minière ou technologique
> L'information est mentionnée dans l'acte de vente
oui non

Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte Sismicité, Carte Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols

Vendeur - Acquéreur

Vendeur : COGEDIM HAUTS DE FRANCE
Acquéreur : _____
Date : 06/11/2020
Fin de validité : 06/05/2021

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Nord
 Adresse de l'immeuble : rue de l'Ouest 59100 ROUBAIX
 En date du : 06/11/2020

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et coulées de boue	17/07/1987	17/07/1987	27/09/1987	09/10/1987	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1990	31/12/1990	01/04/1992	03/04/1992	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1991	31/12/1995	09/12/1996	20/12/1996	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	24/07/1993	25/07/1993	27/01/1994	11/02/1994	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1996	31/12/1997	15/07/1998	29/07/1998	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	06/06/1998	06/06/1998	10/08/1998	22/08/1998	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	14/08/1999	14/08/1999	29/11/1999	04/12/1999	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	19/08/2002	20/08/2002	17/01/2003	24/01/2003	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	29/06/2005	01/07/2005	06/10/2005	14/10/2005	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	04/07/2005	04/07/2005	16/12/2005	30/12/2005	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	17/06/2016	17/06/2016	26/10/2016	07/12/2016	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

Cochez les cases Indemnisé si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : COGEDIM HAUTS DE FRANCE

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

Extrait Cadastral

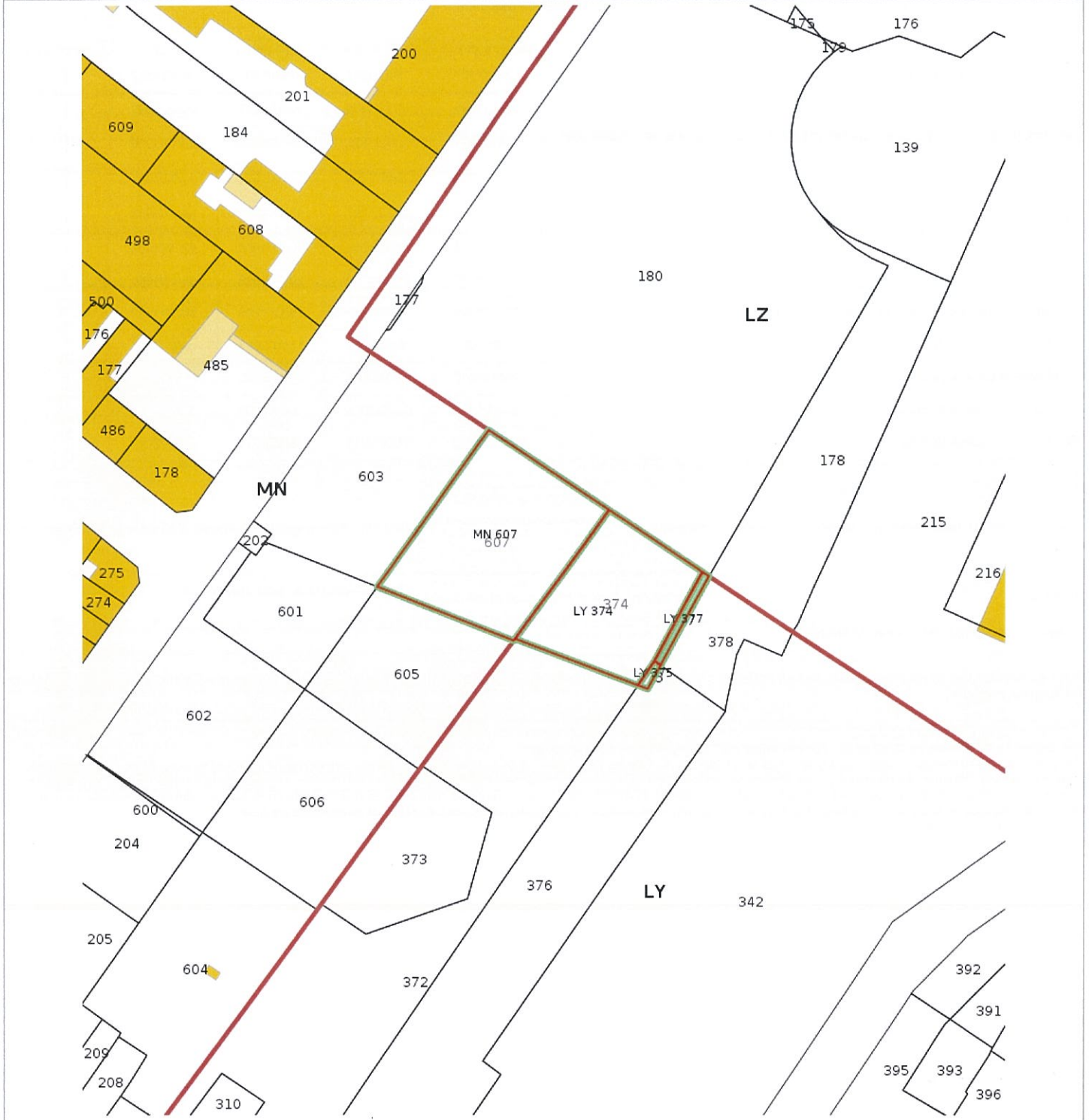
Département : Nord

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr

Commune : ROUBAIX

IMG REPERE

Parcelles : MN 607, LY 374, LY 375, LY 377, Parcelles MN 676 et LZ 233 non matérialisée

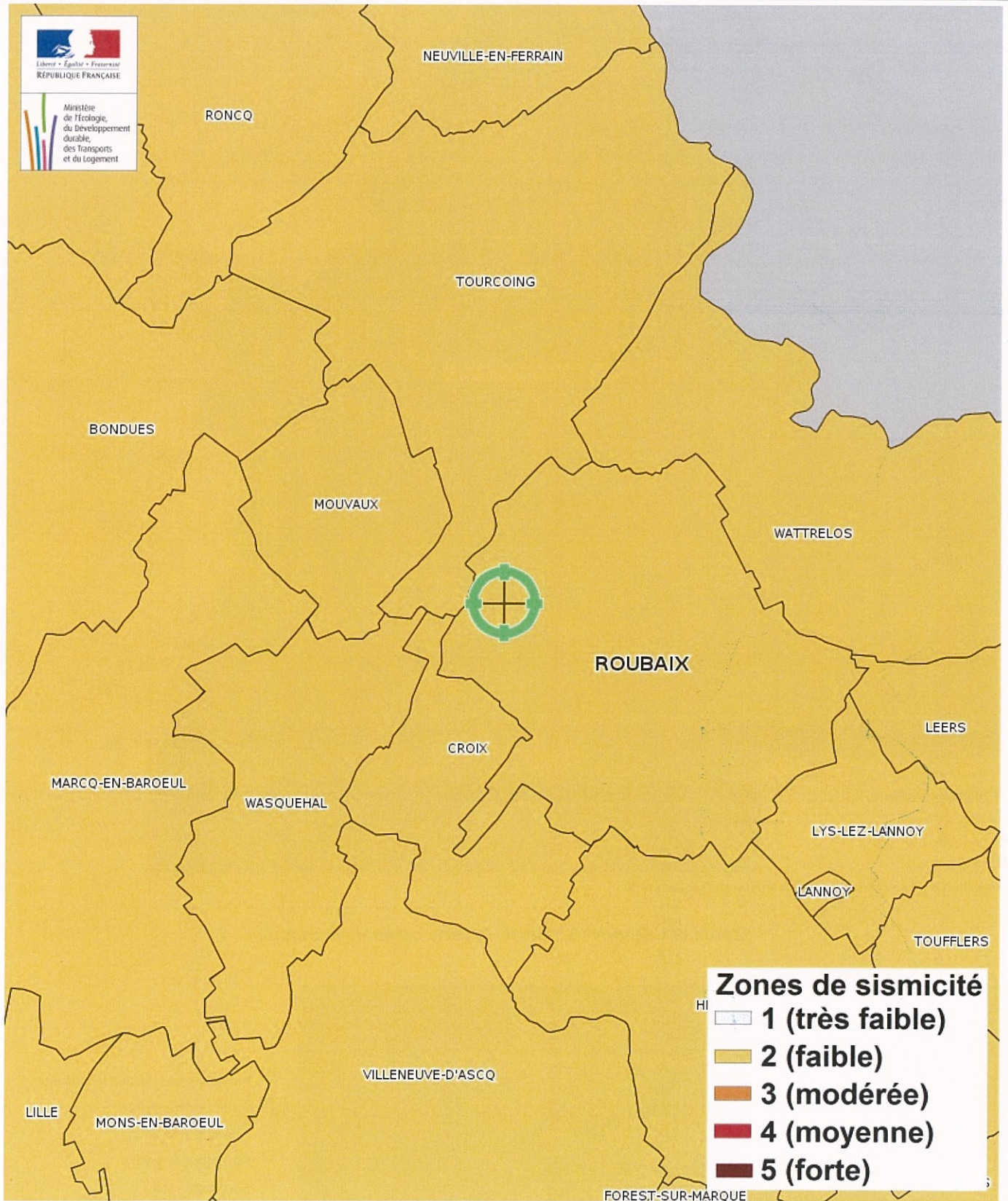


Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Nord

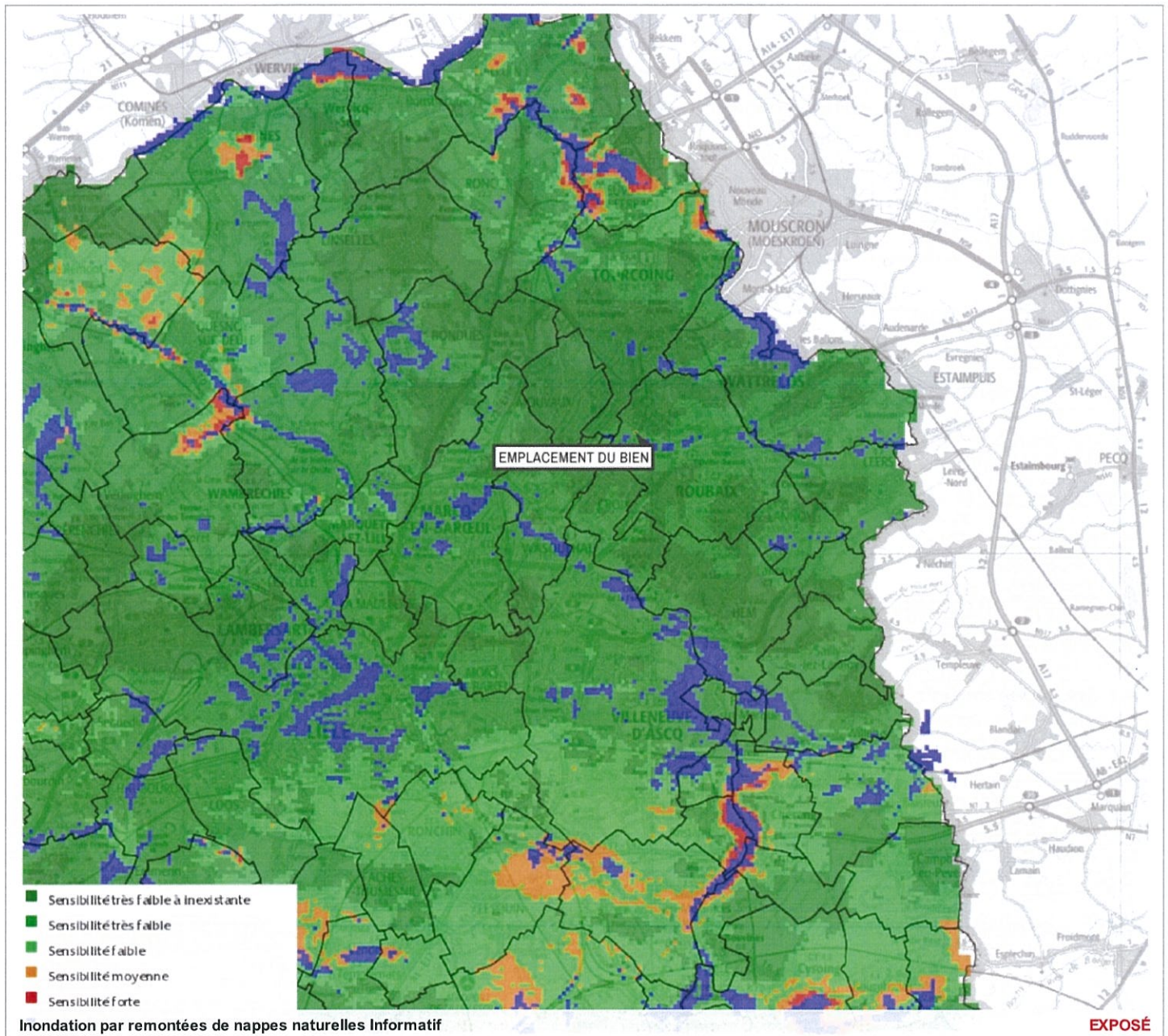
Commune : ROUBAIX

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 2 - Faible

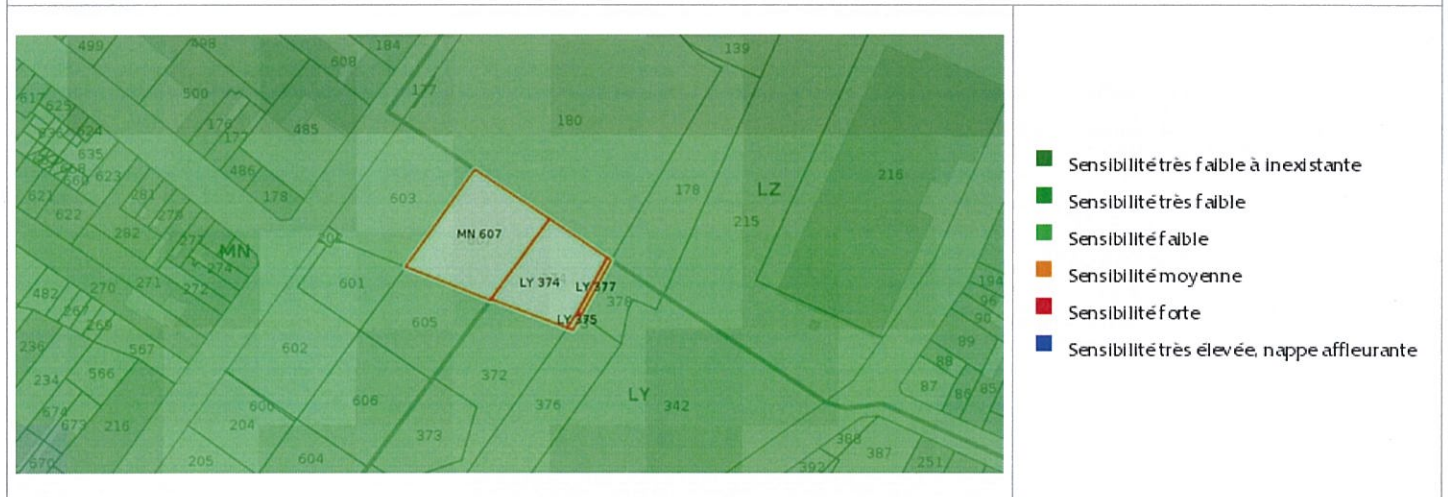


Carte

Inondation par remontées de nappes naturelles

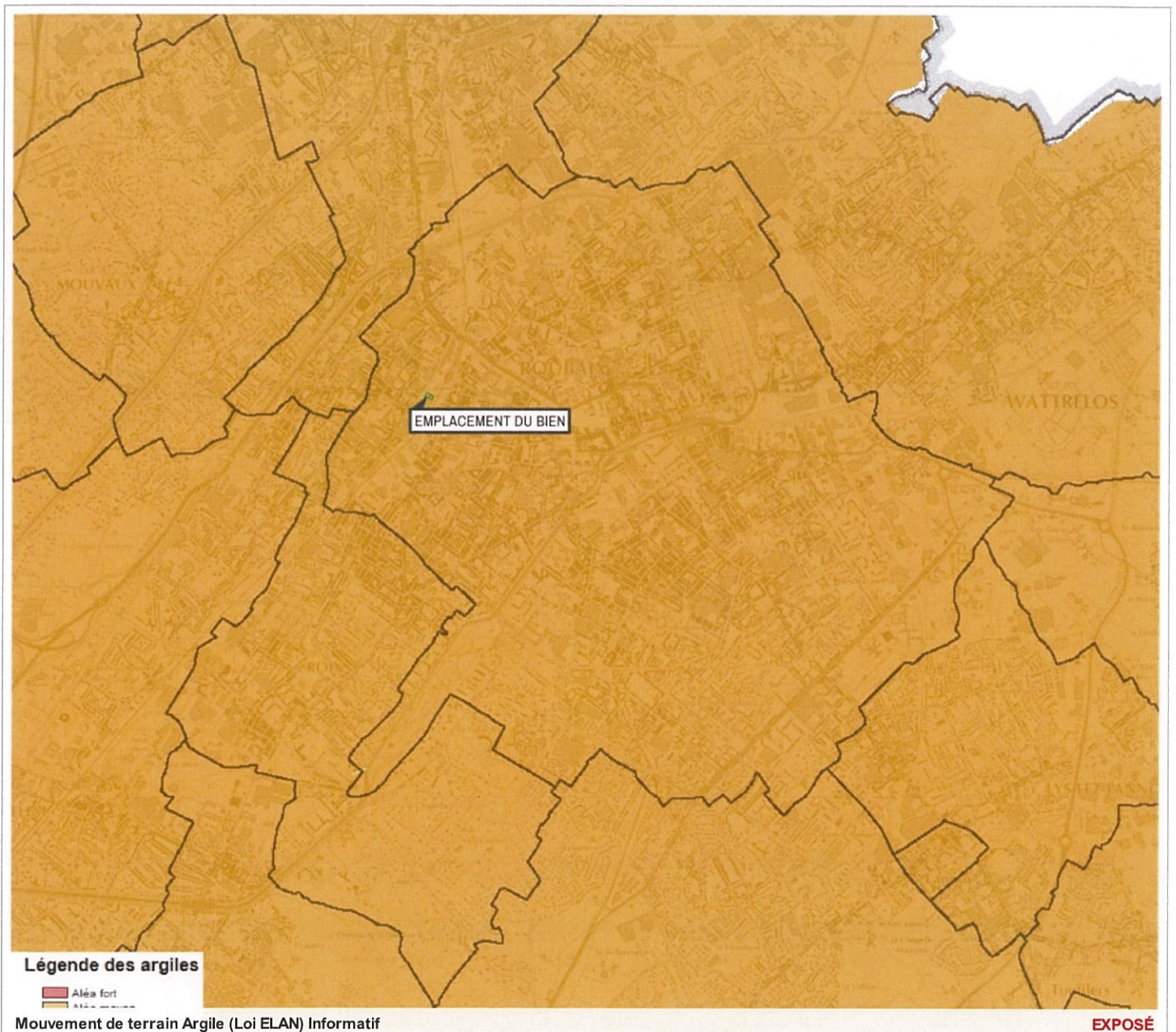


Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus

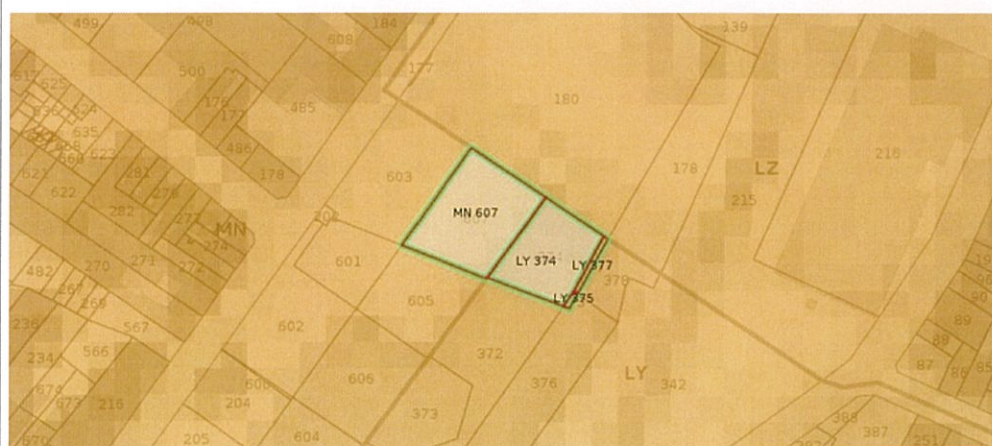


Carte

Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



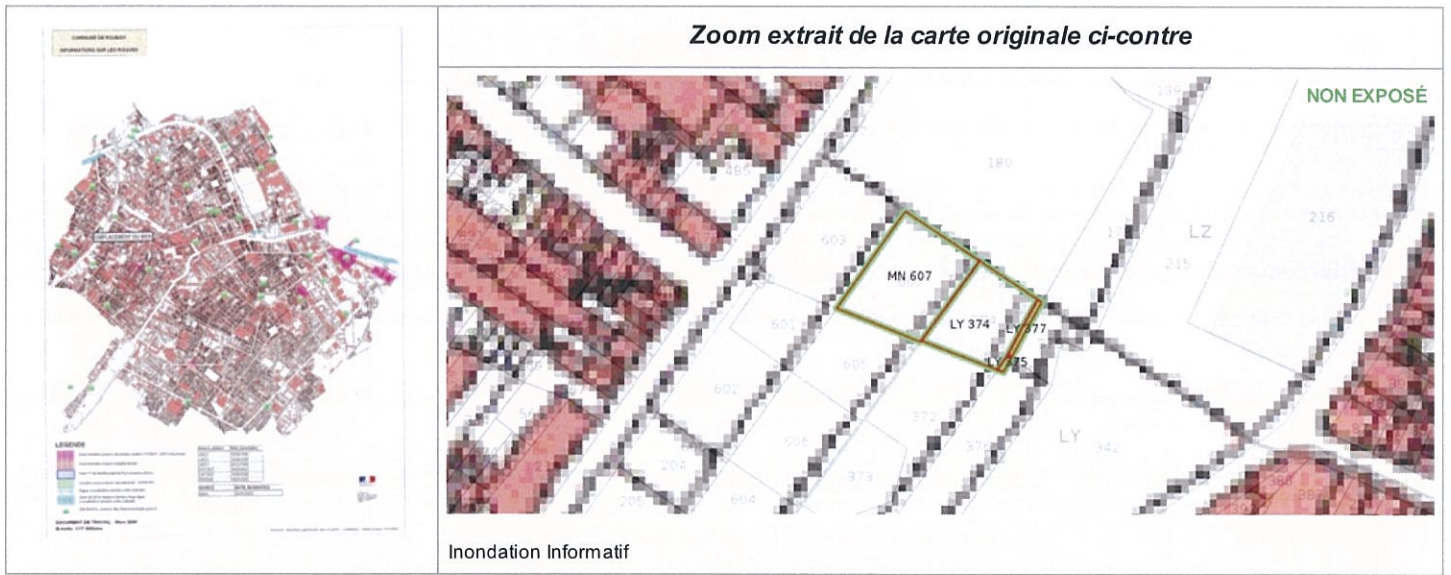
Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Carte réglementaire Source BRGM

- Aléa fort**
Concerné par la loi ELAN*
- Aléa moyen**
Concerné par la loi ELAN*
- Aléa faible**
Non concerné par la loi ELAN

*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

Annexes

Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé



Secteur d'Information sur les Sols



GÉORISQUES
Ministère de l'Environnement, de l'Urbanisme et du Climat

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	59SIS03322
Nom usuel	POULLET DEMEESTERE
Adresse	4 à 10b rue de Mouvaux
Lieu-dit	
Département	NORD - 59
Commune principale	ROUBAIX - 59512
Autre(s) commune(s)	ROUBAIX - 59512

Caractéristiques du SIS Le site situé en zone mixte d'habitat et d'activités est une ancienne tannerie exploitée par la société POULLET DEMEESTERE. L'activité a cessé en 1991 et depuis le site est tombé à l'abandon. Une étude de sols a été menée en 1996. Elle conclut à un placement en classe 2 (site à surveiller). Des investigations complémentaires étaient nécessaires, notamment vis-à-vis d'anciennes cuves, mais celles-ci n'ont pas pu être menées devant l'impécuniosité de la liquidation judiciaire. Des travaux de nettoyage et de démantèlement ont été entrepris mais aucune étude de l'état des sols atteste d'une dépollution sur le site.

Etat technique Site nécessitant des investigations supplémentaires

Observations A noter : l'"état technique" n'est qu'indicatif et correspond à l'état du site en fin d'action de l'inspection des installations classées ; il ne préjuge pas des évolutions du site et de sa situation actuelle.

Novembre 1996 : Dossier de diagnostic de pollution réalisé par le BUREAU VERITAS

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	70.2112	
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	59.0323	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=59.0323

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection ESR concluant en un classement en catégorie 2 (site à surveiller).

Secteur d'Information sur les Sols

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 711382.0 , 7066364.0 (Lambert 93)
 Superficie totale 6734 m²
 Périmètre total 520 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ROUBAIX	LY	310	19/05/2017
ROUBAIX	LY	309	19/05/2017
ROUBAIX	MN	206	19/05/2017

Documents

Secteur d'Information sur les Sols

Cartographie



Annexes

Arrêtés



PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires
et de la mer

Service Sécurité
Risques et Crises

Arrêté portant abrogation de l'arrêté du 13 février 2001 prescrivant l'établissement d'un plan de prévention du risque "mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse" au titre des catastrophes naturelles

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.562-1 à L.562-9 et R.562-1 à R.562-10-2;

Vu le décret du 20 août 2014 portant nomination de Monsieur Gilles BARSACQ au poste de secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté du 13 février 2001 prescrivant l'établissement d'un plan de prévention du risque " mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse " au titre des catastrophes naturelles pour les communes des arrondissements d'Avesnes sur Helpe, Cambrai, Dunkerque et Lille citées dans la liste jointe ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles BARSACQ, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu la plaquette à destination des maires sur le retrait gonflement des argiles réalisée et communiquée par la direction départementale des territoires et de la mer du Nord en juin 2011 ;

Vu la consultation de la base Argiles du Bureau de Recherches Géologiques et Minières qui classe les communes concernées sur les arrondissements d'Avesnes sur Helpe et de Cambrai en aléa faible et les communes concernées sur les arrondissements de Dunkerque et de Lille majoritairement en aléa moyen ;

Considérant le caractère faible du risque «mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse» pour les communes concernées et le niveau de connaissance de ce risque par les collectivités ;

Considérant que la prise en compte de ce risque peut être assurée dans le cadre des documents d'urbanisme ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord et du secrétaire général de la préfecture du Nord.

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté du 13 février 2001 prescrivant l'établissement d'un plan de prévention du risque " mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse " au titre des catastrophes naturelles dans les arrondissements d'Avesnes sur Helpe, Cambrai, Dunkerque et Lille est abrogé. La liste des communes concernées est jointe au présent arrêté.

Annexes

Arrêtés

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié aux maires des communes concernées, au président des collectivités territoriales (conseil départemental, conseil régional), au président de métropole européenne de Lille, au président du syndicat mixte pour le SCOT de Lille métropole, au président de la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral, au président du syndicat mixte pour le SCOT de la région de Flandre Dunkerque, au président du syndicat mixte pour le SCOT de la région de Flandre Intérieure, au président de la communauté de communes de Flandre intérieure, au président du syndicat mixte du pays du Cambrésis, au président du syndicat mixte pour le SCOT de Sambre Avesnois

Article 3 - Les maires des communes concernées, le président de métropole européenne de Lille, le président du syndicat mixte Lille métropole, le président de la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral, le président du syndicat mixte pour le SCOT de la région de Flandre Dunkerque, le président du syndicat mixte pour le SCOT de la région de Flandre Intérieure, le président de la communauté de communes de Flandre intérieure, le président du syndicat mixte du pays du Cambrésis, le président du syndicat mixte pour le SCOT de Sambre Avesnois procéderont à son affichage pendant un mois minimum

Article 4 - Mention de cet affichage sera publiée dans deux journaux régionaux et locaux diffusés dans le département

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture du Nord, les maires des communes concernées, le président de métropole européenne de Lille, le président du syndicat mixte pour le SCOT de Lille métropole, le président de la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral, le président du syndicat mixte pour le SCOT de la région de Flandre Dunkerque, le président du syndicat mixte pour le SCOT de la région de Flandre Intérieure, le président de la communauté de communes de Flandre intérieure, le président du syndicat mixte du pays du Cambrésis, le président du syndicat mixte pour le SCOT de Sambre Avesnois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 25 AOUT 2015

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Gilles BARSACQ

Annexes

Arrêtés

PREFECTURE DU NORD

P P R Risque mouvements de terrain - tassements différentiels

ARRONDISSEMENT DE LILLE

AUBERS
BONDUES
CROIX
HEM
HOUPLINES
LINSELLES
MERIGNIES
MOUVAUX
RONCQ
ROUBAIX
TOURCOING

Annexes

Arrêtés



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Préfecture du Nord
Direction de la Coordination
des Politiques Interministérielles
Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement
Réf : DCPI-BICPE

Arrêté préfectoral établissant les projets de création de secteurs d'information sur les Sols (SIS) prévus pour l'arrondissement de LILLE

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-6, L.556-2, R.125-41 à R.125-47 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L411-2 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais – Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord, M. Michel LALANDE ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2018 portant délégation de signature à Madame Violaine DÉMARET, en qualité de Secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu l'article 173 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par les articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport de l'Inspection des installations classées du 11 avril 2019 proposant la création de SIS sur les 37 communes suivantes ;

Annoeullin, Armentières, Bondues, Bousbecque, Croix, Don, Fâches Thumesnil, Forest sur Marque, Frelinghien, Gondécourt, Halluin, Haubourdin, Hem, Houplines, La Chapelle d'Armentières, La Madeleine, Lambersart, Leers, Lesquin, Lille, Loos, Lys lez Lannoy, Marcq en Baroeul, Marquette lez Lille, Mouvaux, Noyelles les Seclin, Roubaix, Saint André lez Lille, Seclin, Sequedin, Templemars, Tourcoing, Vendeville, Villeneuve d'Ascq, Warneton, Wasquehal, Wattrelos ;

Vu les avis émis par les maires des communes et présidents des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols par courrier du 12 novembre 2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 15 novembre 2018 et le 15 décembre 2018 ;

Annexes

Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage ;

Considérant que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale concernés ont été consultés sur les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols situés sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 15 novembre 2018 et le 15 décembre 2018 ;

Considérant les remarques des communes d'Annoeullin, Forest sur Marque, Frelinghien, Halluin, Haubourdin, Lambersart, Leers, Lille, Lys lez Lannoy, Marcq en Baroeul, Roubaix, Sequedin, Templemars, Tourcoing, Wasquehal, Wattrelos ;

Considérant les remarques du public ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture du Nord

ARRÊTE

Article 1^{er} - Objet

Conformément à l'article R.125-45 du code de l'environnement, sont créés sur l'arrondissement de Lille, les 117 Secteurs d'Information sur les Sols annexés au présent arrêté préfectoral.

Article 2 - Urbanisme

Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://georisques.gouv.fr> et sur le site des services de l'État dans le Nord.

Les Secteurs d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur dans les communes ou les EPCI compétents en matière d'urbanisme concernés.

Article 3 - Obligation d'information acquéreurs/locataires

Sans préjudice des dispositions l'article L.514-20 du code de l'environnement et de l'article L.125-5 du même code, lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols mentionnés à l'article L.125-6 du code de l'environnement fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État, en application de l'article L.125-6 de ce même code. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

Article 4 : Délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification en application de l'article L411-2 du code des relations entre le public et l'administration :

Annexes

Arrêtés

- recours gracieux, adressé à Monsieur le préfet du Nord, préfet de la région des Hauts-de-France – 12, rue Jean sans Peur – 59039 LILLE CEDEX.

- et/ou recours hiérarchique, adressé à Monsieur le ministre de la transition écologique et solidaire – Grande Arche de la Défense - 92055 LA DEFENSE CEDEX.

Ce recours administratif prolonge de deux mois le recours contentieux.

En outre la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal administratif de Lille ou par le biais de l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

Article 5 : décision et notification

La secrétaire générale de la préfecture du Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié conformément aux dispositions du R125-46 du code de l'environnement aux :

- Maires des communes d'Annoeullin, Armentières, Bondues, Bousbecque, Croix, Don, Fâches Thumesnil, Forest sur Marque, Frelinghien, Gondcourt, Halluin, Haubourdin, Hem, Houplines, La Chapelle d'Armentières, La Madeleine, Lambersart, Leers, Lesquin, Lille, Loos, Lys lez Lannoy, Marcq en Baroeul, Marquette lez Lille, Mouvaux, Noyelles les Seclin, Roubaix, Saint André lez Lille, Seclin, Sequedin, Templemars, Tourcoing, Vendeville, Villeneuve d'Ascq, Warneton, Wasquehal, Watrelos,

- au Président de la Métropole Européenne de Lille,

- aux Présidents des Communautés de Communes de la Haute Deûle et de Pévèle Carembault,

- au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, chargé du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

En vue de l'information des tiers :

- un exemplaire du présent arrêté sera déposé en mairies d'Annoeullin, Armentières, Bondues, Bousbecque, Croix, Don, Fâches Thumesnil, Forest sur Marque, Frelinghien, Gondcourt, Halluin, Haubourdin, Hem, Houplines, La Chapelle d'Armentières, La Madeleine, Lambersart, Leers, Lesquin, Lille, Loos, Lys lez Lannoy, Marcq en Baroeul, Marquette lez Lille, Mouvaux, Noyelles les Seclin, Roubaix, Saint André lez Lille, Seclin, Sequedin, Templemars, Tourcoing, Vendeville, Villeneuve d'Ascq, Warneton, Wasquehal, Watrelos et des Etablissements publics de coopération intercommunales susvisés, et pourra y être consulté ; il sera affiché en ces mêmes lieux pendant une durée minimum d'un mois ; procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités sera dressé par les soins des maires ou des Présidents des Etablissements publics de coopération intercommunales concernés,

- l'arrêté sera publié sur le site internet des services de l'État dans le Nord :
<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public>

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du NORD.

Fait à Lille, le 13 MAI 2019

P/ Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale

Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint

Thierry MAILLES



Annexes

Arrêtés



PRÉFET DU NORD

Direction
départementale des
territoires
et de la mer du Nord

Service Sécurité Risques
et Crises

Arrêté permettant d'établir l'état des risques et pollutions pour les acquéreurs et les locataires – liste des communes concernées sur le département du Nord annexée au présent arrêté

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27, L.515-15 à L.515-26 et R.515-39 à R.515-50, L.562-1 à L.562-9 et R.562-1 à R.562-11, L.563-1 et R.563-1 à R.563-8-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;

Vu le nouveau code minier et notamment son article L.174-5 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) - M. Lalande (Michel)

Vu l'arrêté ministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, technologiques majeurs dans le département du Nord, modifié par les arrêtés des 4 décembre 2007, 13 octobre 2008, 19 avril 2011, du 24 juillet 2015 et du 21 mars 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mars 2018 permettant d'établir l'état des servitudes 'risques' et d'information sur les sols pour les acquéreurs et les locataires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2018 approuvant l'élaboration d'un plan de prévention des risques miniers du Pays de Condé ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2018 approuvant l'élaboration d'un plan de prévention des risques miniers du Denaisis ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2018 approuvant l'élaboration d'un plan de prévention des risques miniers de la couronne de Valenciennes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2018 portant prescription d'un plan de prévention des risques littoraux de Dunkerque et Bray-Dunes ;

1/2

Annexes

Arrêtés

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2018 portant prescription du plan de prévention des risques inondation de la vallée de la Rhonelle et de ses affluents ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mars 2019 modifiant l'arrêté du 13 février 2001 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mars 2019 modifiant l'arrêté du 17 septembre 2002 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2019 établissant les projets de création de secteurs d'information sur les sols prévus pour l'arrondissement de Dunkerque ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 2019 établissant les projets de création de secteurs d'information sur les sols prévus pour les arrondissements de Cambrai, Avesnes-sur-Helpe, Douai et Valenciennes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 mai 2019 établissant les projets de création de secteurs d'information sur les sols prévus pour l'arrondissement de Lille ;

Considérant la publication de nouveaux arrêtés interministériels de reconnaissance de catastrophe naturelle depuis le 28 mars 2018 ;

Considérant que le code de l'environnement prévoit l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques naturels, technologiques et miniers ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord.

ARRÊTE

Article 1^{er} - L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes dont la liste est fixée en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 - Les documents à prendre en compte, prévus au III du L.125-5 du code de l'environnement, pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers, sur les risques naturels prévisibles et les risques technologiques seront consignés, pour chaque commune exposée sur tout ou partie de son territoire, dans un dossier communal d'information, consultable en mairie, préfecture du Nord (Direction des Sécurités, Bureau de la Prévention des Risques), sous-préfectures et direction départementale des territoires et de la mer du Nord. Ce dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante :

<http://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/L-information-preventive/IAL-Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires>

Ce dossier permet d'établir l'état des risques et pollutions, annexé par le vendeur ou le bailleur, aux promesses de vente et aux contrats de location écrits.

Article 3 - Le présent arrêté modifie l'arrêté préfectoral du 28 mars 2018 et son annexe permettant d'établir l'état des servitudes 'risques' et d'information sur les sols pour les acquéreurs et les locataires.

Article 4 - Le présent arrêté sera adressé aux maires des communes concernées, pour affichage dans les mairies et à la chambre départementale des notaires.

Article 5 - Mention du présent arrêté et des modalités de sa consultation sera publiée en caractères apparents dans le journal « la Voix du Nord ».

Article 6 - Le directeur de cabinet de la préfecture du Nord, les sous-préfets d'arrondissements, les maires des communes concernées et le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le **5 JUIL. 2019**

Le préfet

Annexes

Arrêtés



**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Direction départementale des territoires et de la mer

Service Sécurité Risques et Crises

Arrêté portant abrogation de l'arrêté du 13 février 2001 modifié portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.562-1 à L.562-9 et R.562-1 à R.562-10-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 février 2001 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles sur les communes dont la liste figure en annexe du présent arrêté ;

Considérant que les communes listées dans cet arrêté ne sont pas concernées par un risque majeur d'inondation et que l'État n'envisage pas d'y réaliser des études en vue de l'approbation d'un plan de prévention du risque inondation ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'arrêté préfectoral du 13 février 2001 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles est abrogé.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié aux Maires des communes concernées, aux Présidents des collectivités territoriales (conseil départemental, conseil régional), aux Présidents des établissements publics de coopération communale concernés (métropole européenne de Lille, communauté de communes Pévèle-Carembault, communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, communauté d'agglomération Valenciennes Métropole, communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre, communauté de communes du Coeur de l'Avesnois, Douaisis Agglo, communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral, communauté de communes de Flandre intérieure, communauté de communes des Hauts de Flandre) et aux Présidents des syndicats mixtes en charge des SCoT de Lille Métropole, du Valenciennois, de Sambre Avesnois, du Grand Douaisis et Flandre Dunkerque.

Article 3 - Les Maires des communes concernées et les Présidents des EPCI concernés procéderont à son affichage pendant un mois minimum.

Article 4 - Le Préfet, les Maires des communes concernées et les Présidents des EPCI concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le - 3 JUIL 2020

Le Préfet

Pour le Préfet

Le Directeur du Cabinet



Romain ROYET

Annexes

Arrêtés

PREFECTURE DU NORD

P P R Risque inondation

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ALLENES LES MARAIS	LILLE - LOMME
AUBERS	LOMPRET
BEAUCAMPS LIGNY	LOOS
BOIS GRENIER	MONCHEAUX
CAMPHIN EN CAREMBAULT	MONS EN BAROEUL
CHEMY	MOUVAUX
ENGLOS	PERENCHIES
ENNETIERES EN WEPPE	PHALEMPIN
ERQUINGHEM LE SEC	PREMESQUES
ESCOBECQUES	PROVIN
FACHES THUMESNIL	QUESNOY SUR DEULE
FROMELLES	RADINGHEM EN WEPPE
GONDECOURT	ROUBAIX
HALLENNES LEZ HAUBOURDIN	SAINGHIN EN WEPPE
HAUBOURDIN	SECLIN
LILLE - HELLEMES	SEQUEDIN
HERLIES	SAINT ANDRE LEZ LILLE
HERRIN	VERLINGHEM
LA CHAPELLE D' ARMENTIERES	WAHAGNIES
LA NEUVILLE	WAMBRECHIES
LAMBERSART	WATTIGNIES
LE MAISNIL	WICRES
LEERS	
LEZENNES	
LILLE	

Annexes

Arrêtés

PREFECTURE DU NORD

P P R Risque inondation

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ABSCON
HAULCHIN
HERIN
LECELLES
LIEU SAINT AMAND
NIVELLE
ROEULX
SARS ET ROSIERES
VIEUX CONDE
WAVRECHAIN SOUS DENAIN

Annexes
Arrêtés

PREFECTURE DU NORD

P P R Risque inondation

ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE

BERSILLIES
BETTIGNIES
COUSOLRE
DOURLERS
GOGNIES-CHAUSSEE
MAIRIEUX
VILLERS SIRE NICOLE

Annexes

Arrêtés

PREFECTURE DU NORD

P P R Risque inondation

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ARLEUX
BEUVRY LA FORET
BRUNEMONT
CUINCY
ESTREES
GOEULZIN
HAMEL

Annexes

Arrêtés

PREFECTURE DU NORD

P P R Risque inondation

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

ARMBOUTS CAPPEL	LYNDE
ARNEKE	METEREN
BAILLEUL	MORBECQUE
BAMBECQUE	NEUF BERQUIN
BLARINGHEM	OCHTEZEELE
BOESEGHEM	QUAEDYPRE
CAESTRE	RENESECURE
COUDEKERQUE BRANCHE	REXPOEDE
DUNKERQUE	SERCUS
EBBLINGHEM	DUNKERQUE - SAINT POL SUR MER
EËCKE	SAINT SYLVESTRE CAPPEL
FLETRE	STEENBECQUE
DUNKERQUE - FORT MARDYCK	STEENVOORDE
GRAVELINES	STRAZEELE
GODEWAERSVELDE	VIEUX BERQUIN
HAZEBROUCK	WALLON CAPPEL
HONDSCHOOTE	WARHEM
HOUTKERQUE	WORMHOUT
KILLEM	WYLDER
LEDRINGHEM	ZEGERSCAPPEL
LOON PLAGE	

Annexes

Arrêtés

Communes	PPR naturels prescrits		Application anticipée	PPR naturels approuvés		PPR technologiques		PPR minier approuvé	Sismicité	Niveau Radon 3	SIS	État de catastrophe naturelle constaté par arrêté	
	Inondation	Mouvement de terrain		Inondation	Mouvement de terrain	Prescrits	Approuvés					Arrêté du 29/12/1999 ⁽¹⁾	Autres arrêtés
Quarouble	X			X					Modéré			X	
Quérénaing	X			X					Modéré			X	X
Quesnoy sur Deule									Faible			X	X
Quiévelon				X					Modéré			X	X
Quiévrechain				X					Modéré		X	X	X
Quiévy									Modéré		X	X	X
Rachés									Faible			X	X
Radinghem en Weppes									Faible			X	X
Raillencourt Sainte Oile									Modéré			X	X
Raimbeaucourt									Faible			X	X
Rainsars				X					Faible			X	
Raismes									Modéré		X	X	X
Ramillies									Modéré			X	X
Ramousies				X					Modéré			X	X
Raucourt au Bois				X					Modéré			X	X
Recquignies				X					Modéré		X	X	X
Rejet de Beaulieu									Faible			X	X
Renescure									Faible			X	X
Reumont									Modéré			X	
Rexpoëde				X					Faible			X	X
Ribécourt la Tour							Thermique – Surpression		Faible			X	X
Rieulay									Faible			X	X
Rieux en Cambrésis									Modéré			X	X
Robersart				X					Modéré			X	
Roeux									Modéré			X	X
Rombies et Marchipont	X			X					Modéré			X	X
Romeris				X					Modéré			X	
Ronchin					X				Faible			X	X
Roncq	X								Faible			X	X
Roost Warendin									Faible			X	X
Rosult									Modéré			X	X
Roubaix									Faible		X	X	X
Roucourt									Faible			X	
Rousies				X					Modéré			X	X

(1) Arrêté particulier pris à l'échelle nationale après le passage de la tempête sur le territoire français

DOTM59 - SSRIC /GR 22/07/2020

15

Annexes

Arrêtés



Direction départementale des territoires et de la mer

Direction départementale des territoires et de la mer

Service Sécurité Risques et Crises

Arrêté modificatif permettant d'établir l'état des risques et pollutions pour les acquéreurs et les locataires – liste des communes concernées sur le département du Nord annexée au présent arrêté

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) - M. Lalande (Michel)

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2019 permettant d'établir l'état des risques et pollutions pour les acquéreurs et les locataires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2019 portant approbation du plan de prévention des risques inondation par ruissellement au Nord Ouest de l'arrondissement de Lille ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2020 portant abrogation de l'arrêté du 13 février 2001 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2020 portant abrogation de l'arrêté du 10 septembre 2001 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2020 portant abrogation de l'arrêté du 3 mai 2001 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2020 portant abrogation de l'arrêté du 25 avril 2002 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2020 portant abrogation de l'arrêté du 21 mai 2002 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2020 portant abrogation de l'arrêté du 17 septembre 2002 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Romain ROYET, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

Considérant que l'article L125-5 du Code de l'environnement prévoit d'informer les acquéreurs et les locataires de l'existence de risques naturels, technologiques et miniers affectant leur bien immobilier ;

Annexes

Arrêtés

Considérant le besoin de mettre à jour l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2019 permettant d'établir l'état des risques et pollutions pour les acquéreurs et les locataires suite à l'approbation du plan de prévention des risques inondation par ruissellement au Nord Ouest de l'arrondissement de Lille le 10 octobre 2019, et suite à l'abrogation de 6 arrêtés préfectoraux portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles le 3 juillet 2020 ;

Considérant la publication de nouveaux arrêtés interministériels de reconnaissance de catastrophe naturelle depuis la dernière mise à jour le 5 juillet 2019;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer

ARRÊTE

Article 1^{er} - L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L.125-5 du Code de l'environnement s'applique dans chacune des communes dont la liste est fixée en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 - Les documents à prendre en compte, prévus au III du L125-5 du Code de l'environnement, pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers, sur les risques naturels prévisibles et les risques technologiques seront consignés, pour chaque commune exposée sur tout ou partie de son territoire, dans un dossier communal d'information, consultable en mairie et sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante :

<http://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/L-information-preventive/AL-Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires>

Ce dossier permet d'établir l'état des risques et pollutions, annexé par le vendeur ou le bailleur, aux promesses de vente et aux contrats de location écrits.

Article 3 - Le présent arrêté modifie l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2019 et son annexe permettant d'établir l'état des risques et pollutions pour les acquéreurs et les locataires.

Article 4 - Le présent arrêté sera adressé aux maires des communes concernées, pour affichage dans les mairies et à la chambre départementale des notaires.

Article 5 - Mention du présent arrêté et des modalités de sa consultation sera publiée en caractères apparents dans le journal « la Voix du Nord ».

Article 6 - Le préfet et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 23 JUIL. 2020

Le Préfet

Romain ROYET
Le Secrétaire du Cabinet

Romain ROYET

Annexes Arrêtés



Direction départementale
des territoires et de la mer

Direction départementale des territoires et de la mer du
Nord

Service Sécurité Risques et Crises

Arrêté préfectoral relatif à l'état des risques et pollutions de biens immobiliers situés sur la commune de Roubaix

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 23 juillet 2020 permettant d'établir l'état des risques et pollutions pour les acquéreurs et les locataires, et son annexe listant des communes concernées sur le département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Éric FISSE, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

Sur proposition du chef du service sécurité, risques et crises ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires des biens immobiliers situés sur la commune de Roubaix sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de Roubaix et sur le site des services départementaux de l'État à l'adresse suivante :
<http://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers>

Article 2 – Le précédent arrêté en date du 5 juillet 2019 pour la commune de Roubaix est abrogé.

Article 3 – Une copie du présent arrêté et de son annexe est adressée en mairie pour affichage, et à la chambre départementale des notaires.

Article 4 - Le préfet et le maire de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 23 juillet 2020
Pour le préfet et par délégation

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
Directeur Adjoint

Antoine LABEL

Annexes

Attestation d'assurance



Generali
Professionnels - Souscription gestion
75456 Paris Cedex 09

Votre contrat PROTECTION
ENTREPRISE ET DIRIGEANT
n° AP559256

MEDIA IMMO
124 RUE LOUIS BAUDOIN
91100 CORBEIL ESSONNES

Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Paris, le 6 décembre 2019

Generali Iard atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AP559256 garantit :

MEDIA IMMO
124 RUE LOUIS BAUDOIN
91100 CORBEIL ESSONNES

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de son activité professionnelle :

- Notes de Renseignements d'Urbanisme, Droit de préemption, Certificats de carrières, Non péril, Alignement, Hygiène/Salubrité, Numérotage, Concordance Cadastre, état ERP/ERPS, ICPE

TABEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile avant Livraison	
Tous dommages confondus	10 000 000 EUR par sinistre
Dont :	
• Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	2 000 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	500 000 EUR par sinistre
• Atteintes accidentelles à l'environnement sur site non soumis à autorisation ou enregistrement	750 000 EUR par année d'assurance

FSI/P0019 / 356254699

2040 D

1 / 2



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Annexes

Attestation d'assurance



Attestation contrat N°AP559256

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Professionnelle	
Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et frais confondus	3 000 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Dommages immatériels non consécutifs	3 000 000 EUR par année d'assurance
• Frais de restauration de l'image de marque	200 000 EUR par année d'assurance
• Biens, documents, médias et données confiés et/ou prêtés (Dommages matériels et immatériels consécutifs) y compris frais de reconstitution	500 000 EUR par année d'assurance
Frais de prévention	
Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
Responsabilité Environnementale	
Pertes pécuniaires	500 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
Atteinte Logique / Cyber	
Tous dommages et frais confondus	150 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Frais de notification	50 000 EUR par année d'assurance
• Frais en cas d'atteinte à la réputation	50 000 EUR par année d'assurance
GARANTIE JURIDIQUE	
Défense Pénale et Recours	SOUSCRIT

La présente attestation est valable pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA
 Directeur des Opérations

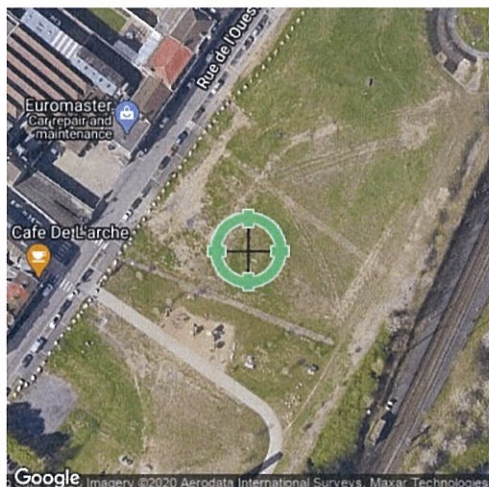
2/ 2

2040 D FSIP0019 / 358254899

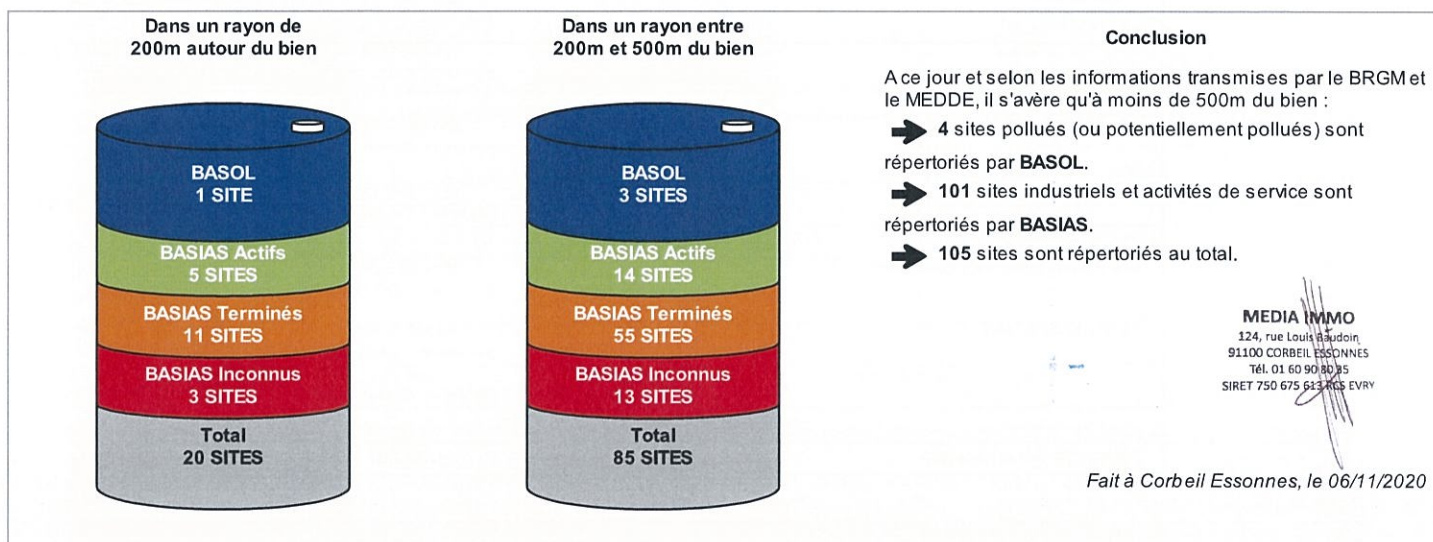


Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
 Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
 Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*



Réalisé en commande** par	Media Immo
Pour le compte de	TSD NOTAIRES
Numéro de dossier	FB/AT
Date de réalisation	06/11/2020
Localisation du bien	rue de l'Ouest 59100 ROUBAIX
Section cadastrale	MN 607, LY 374, LY 375, LY 377, Parcelles MN 676 et LZ 233 non matérialisée
Altitude	37.04m
Données GPS	Latitude 50.694452 - Longitude 3.161098
Désignation du vendeur	COGEDIM HAUTS DE FRANCE
Désignation de l'acquéreur	<input type="text"/>



* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS** et **BASOL**
(gérées par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **MEDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols
Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS) ?
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien
Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Doit-on prévoir de prochains changements ?

Oui : En application du **Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015** prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols, plus communément appelés les **SIS** et seront intégrés à l'**ERP**.

Dans quels délais ?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS **entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019**.

Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, **Media Immo** vous transmet, à **titre informatif**, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**.

Que signifient BASOL et BASIAS ?

➔ **BASOL** : **BA**se de données des sites et **SOLs** pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➔ **BASIAS** : **BA**se de données d'**A**nciens Sites Industriels et **A**ctivités de **S**ervice, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le **BRGM** (Bureau de **R**echerches **G**éologiques et **M**inières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à **l'échelle cadastrale**.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

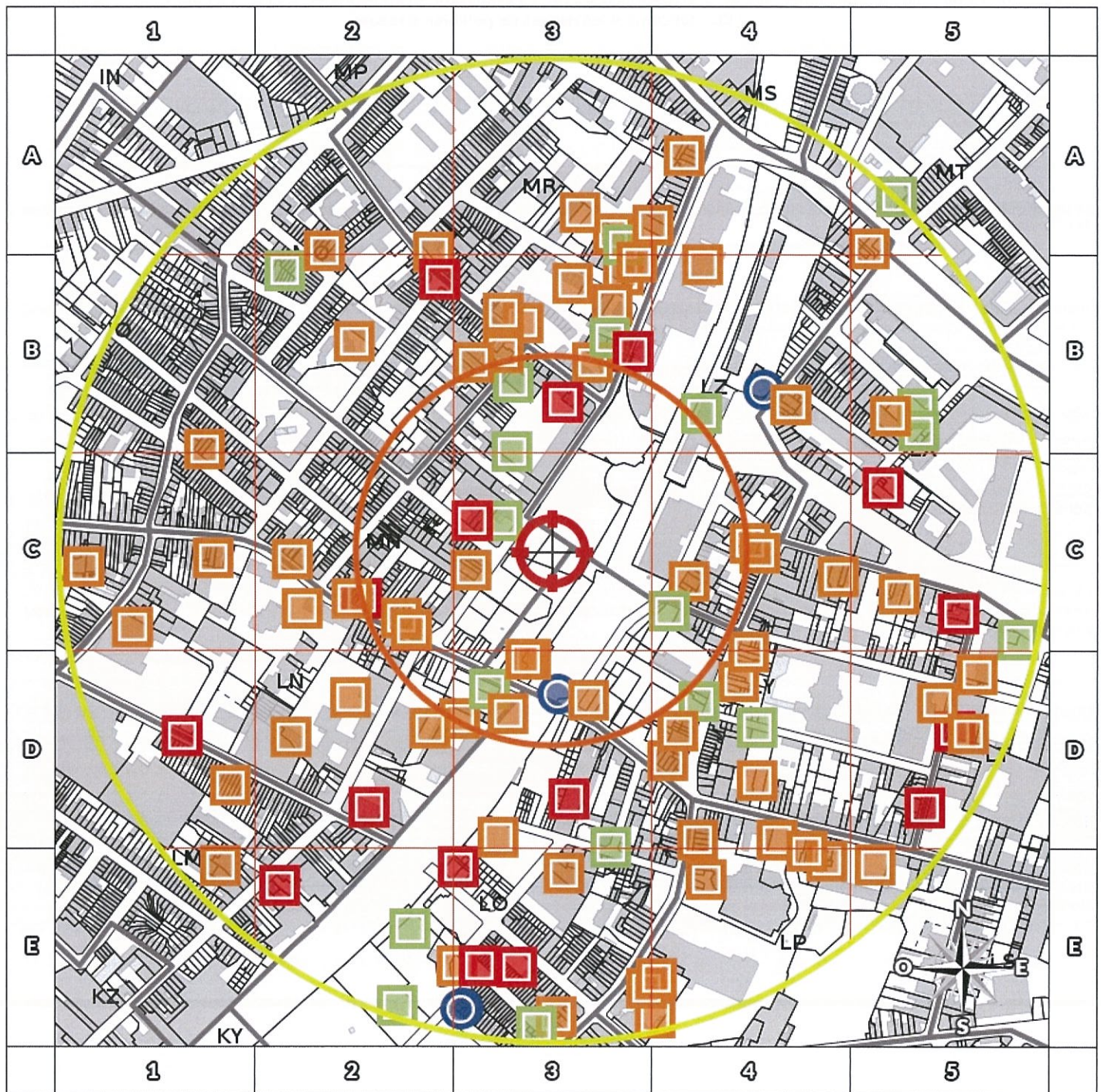
Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?



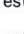




« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)

Cartographie des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



200m

-  BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
-  BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  Emplacement du bien
-  Zone de 200m autour du bien
-  Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos , ,  et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien









Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)
C3	CREPY PNEUS (Sté) Atelier de réparation de pneus	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Ouest (29 rue de l') ROUBAIX	58 m
C3	DUBRUNFAUT Jules (Ets) anc. Ets CODRON et Cie Fonderie de fer	Fonderie,Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Ouest (3, Rue de l') ROUBAIX	83 m
C3	AMILAIT (S.A) Dépôt de liquide inflammable	Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Naples (10, Rue de) ROUBAIX	86 m
B3	WOLF Urbain & Cie (Ets) Atelier de constructions mécaniques	Mécanique industrielle	Ouest (31 rue de l') ROUBAIX	107 m
D3	POULLET-DEMEESTER & Fils (SARL) Tannerie	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Mouvoux (4-10, rue) ROUBAIX	112 m
D3	Poulet -Demeestere et fils Teinturerie	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	ROUBAIX	113 m
C4	DECUYPER Achille (Ets) Atelier de travail des tissus	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	Espérance (75, rue de l') ROUBAIX	133 m
C4	FLORENT Père et Fils (Ets) Fabrique de sommiers	Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...)	Alma (14-16 rue de l') ROUBAIX	142 m
D3	POULLET DEMEESTERE	E21 - Tannerie, mégisserie	4 à 10b rue de Mouvoux ROUBAIX	145 m
B3	Ets Delespierre-Leman, ex. Sté Dujardin Frères, ex. Crépy Pierre (S.A) Entreprise de transport, ex. Dépôt de charbon et fuel, ex. atelier de réparation de pneus	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...),Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Ouest (37-39, rue de l') ROUBAIX	150 m
D3	Union Générale de Distribution de Produits Pétroliers (S.A.) (UGD) (ELF) Station Service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Mouvoux (9, rue de) ROUBAIX	153 m
D3	PICAVET André (Ets) Atelier de réparation de caravanes	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...),Garages, ateliers, mécanique et soudure	Grand Chemin (124, rue du) ROUBAIX	155 m
C2	DESPINOY Paul (Ets) Garage/Station Service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure	Mouvoux (rue de) ROUBAIX	162 m
C2	RICCI Luigi, anc. MARFA (S.A.) Garage, anc. Atelier de travail des matières plastiques	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...),Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	Mouvoux (32, Rue) ROUBAIX	166 m
D3	VANLANDUYT Christian Garage	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...),Garages, ateliers, mécanique et soudure	ROUBAIX	171 m
B3	CREPY Pierre (SA) anc Ets A. COUSSEMENT Atelier de réparation de pneus	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres,Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Fabrication d'appareils électroménagers (électriques ou non)	Italie (100, rue d') ROUBAIX	174 m
D3	LOSFELD S.A., ex-Teinturerie du Pont de Mouvoux Affinage et négoce de fromages, ex-Teinturerie	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Ennoblement textile (teinture, impression,...)	Luxembourg (15, rue du) ROUBAIX	193 m
B3	MULLIEZ DELCOURT et Fils (Ets) anc.DELCROIX -PLANQUART (Ets) Dépôt de charbon	Stockage de charbon,Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	Ouest (47, rue de l') ROUBAIX	193 m
C2	DHELIN Louis (Ets) anc. Ets FIEVEZ-DELIMAL Teinturerie	Ennoblement textile (teinture, impression,...)	Mouvoux (46, rue de) ROUBAIX	196 m
C4	Hennebelle B. (SARL) Anc. Henri Brandt Atelier de découpage et emboutissage	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres,Chaudronnerie, tonnellerie	Chemin de Fer (53 rue du) ROUBAIX	199 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
B4	MONIER-LAMARQUE (Ets) Gare de Roubaix	Transport et installations ferroviaire interurbain de voyageurs (gare de triage et entretien des locomotives),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Gare (Place de la) ROUBAIX	204 m
B3	DENS et SELLIER (Ets) anc. Ets SCHMIDT Savonnerie	Fonderie,Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	Italie (93, rue d') ROUBAIX	205 m
B3	MERCIER (SARL) Chaudronnerie	Chaudronnerie, tonnellerie	Italie (89-91, rue d') ROUBAIX	206 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
C2	VAISSIER Victor (Ets) "Atelier de la maison" anc. GAILLARD Père et Fils Atelier de construction mécanique	Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission), Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique, Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	Mouvaux (52-56, rue de) ROUBAIX	206 m
C4	BRAND (Ets) Chaudronnerie	Chaudronnerie, tonnellerie	Alouette (67, rue de l') ROUBAIX	209 m
D4	VANDENBUAENE Bernard . "Au Relais de l'auto"	Chaudronnerie, tonnellerie, Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers, Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	Alouette (21, rue de l') ROUBAIX	212 m
B3	HOUVENAGHEL (SA) PTT Central téléphonique PTT Central Téléphonique	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	ROUBAIX	216 m
D2	S.A. GLOANEC, Ex SARL Anc Ets Cordonnier. Fabrication de tuyaux souples pour auto, ex Teinturerie	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres, Fonderie, Ennoblement textile (teinture, impression,...), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...), Préparation de fibres textiles et filature, peignage, pelotonnage	Luxembourg (11-13, rue du) ROUBAIX	217 m
D4	COUVROT - LAINE et Cie (Sté) anciennement Jules PLANQUART-Frères Serrurerie	Mécanique industrielle, Fabrication de coutellerie	Alouette (3-5-7, rue de l') ROUBAIX	222 m
B3	Vial et Fils (Ets) S.A.R.L. Imprimerie	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	ROUBAIX	222 m
D4	Lavoir de l'Alouette (SARL) salon de lessivage automatique	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Alouette (46, rue de l') ROUBAIX	223 m
D4	KAJSOWSKY (ets) Garage	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure	Alouette (33, rue de l') ROUBAIX	229 m
B3	Rapaille et Cie (Ets) Chaudronnerie	Mécanique industrielle, Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z, Chaudronnerie, tonnellerie	Fresnoy (28, rue du) ROUBAIX	231 m
D4	VASSEUR Gaston (Ets) Pharmacie	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	Grand Chemin (100, rue du) ROUBAIX	242 m
B3	DUFOSSEZ (Ets) Fonderie de fer	Fonderie	Fresnoy (10, rue du) ROUBAIX	244 m
D2	Vandamme (Ets madame veuve Henri) Fonderie	Fabrication de machines d'usage général (fours, brûleurs, ascenseurs, levage, bascules, frigos, ventilateurs...), Fonderie	Luxembourg (rue du) ROUBAIX	250 m
D3	Ets Olivier, Ex Lepoutre Six & Cie (S.A.R.L) anc Verplancke père et fils Atelier de carrosserie	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	Grand Chemin (119, rue du) et 60, rue du Parc ROUBAIX	251 m
B3	DUBOIS Edouard et fils (anc. Théophile Devos) Atelier de carrosserie automobile	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...), Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	Epinal (3-5 rue d') ROUBAIX	256 m
C2	FERRAILLE Roger (Ets) anc. DEBUSSCHER et VAN ROYEN (Ets) Serrurerie	Fabrication de coutellerie	Mouvaux (69, rue de) ROUBAIX	257 m
C2	BRABANT (Ets) anc. MICHON-WALMACQ (Ets) Lavoir Idéal	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Mouvaux (74, rue de) ROUBAIX	260 m
B4	RFF		18 place de la Gare ROUBAIX	267 m
B3	SARL Ets Théodore DELEVAL, ex. BULTEAU et DELAVAL (Ets) Atelier de fabrique de ressorts	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...)	Epinal (7, rue d') ROUBAIX	270 m
D4	PRUVOST Pascal (Ets) Dépôt de charbon	Stockage de charbon, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Deregnaucourt (37, rue Jules) ROUBAIX	272 m
B4	Vandamme Henri. (Ets) Fonderie de fer	Fonderie	Alma (50, rue de l') anc. rue Latérale du Chemin de fer. ROUBAIX	281 m
B3	Labonnelie et Cie Garage	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Garages, ateliers, mécanique et soudure	Epinal (2, Rue d') ROUBAIX	287 m
C4	Imprimerie Moderne Imprimerie	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	ROUBAIX	288 m
B2	Talbot (Ets) anc. Peltier Gaston (Ets) Atelier d'épilage chimique	Ennoblement textile (teinture, impression,...), Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	Rome (82, rue de) ROUBAIX	289 m

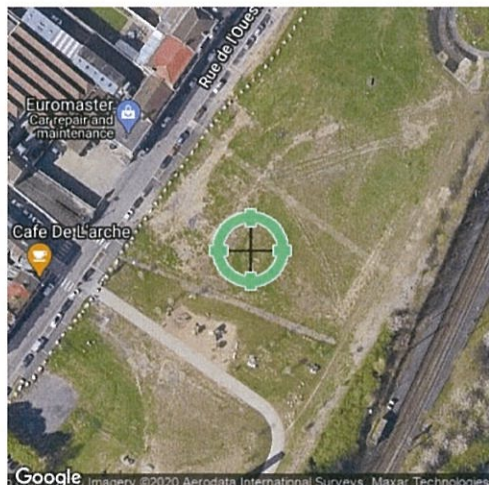
Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
D3	Coussement (Ets) S.A Fabrication de cuisinières	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Fabrication d'appareils électroménagers (électriques ou non)	Vivier (8 à 12, rue du) ROUBAIX	295 m
B2	Michelin Pneumatique	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants,Chaudronnerie, tonnellerie,Garages, ateliers, mécanique et soudure	ROUBAIX	295 m
B3	CREUSOT-LOIRE Industrie de métallurgie	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres	ROUBAIX	303 m
D3	BERTELOOT Marcel (Ets) Fonderie d'aluminium	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Castelain (18, rue du Lieutenant) ROUBAIX	305 m
D4	DESTOMBES Antoine et Cie Atelier de mécanique	Mécanique industrielle,Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	Grand Chemin (88, 90 et 92, rue du) ROUBAIX	311 m
D2	Westaflex France S.A Fabrique de tubes flexibles	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Luxembourg (21, rue du) ROUBAIX	316 m
A3	ANICAERT Charles (Ets) anc LEMAIRE P. et Cie (Ets) Fonderie de fonte et de fer	Fonderie de fonte,Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Fonderie	Ouest (67, rue de l') ROUBAIX	317 m
A2	HIBON Georges (Ets) Fabrication de pompes	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures),Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission),Garages, ateliers, mécanique et soudure	Vosges (2-4, rue des) et 50, rue du Fresnoy ROUBAIX	322 m
D2	TAILLEZ & LEFEVRE Frères SARL Fabrique de maubles	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...	Boucher de Perthes (7, rue du) ROUBAIX	322 m
A3	Perque Albert (Ets) anc Leroy Bigot et Cie (Ets) Atelier de traitement des métaux	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures),Chaudronnerie, tonnellerie	Epinal (4, rue de l') ROUBAIX	324 m
B4	DESMETTRE (Ets) Ebénisterie	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...	Fresnoy (71, rue du) ROUBAIX	325 m
E3	MAN - ORGA (SARL) Atelier de travail des métaux	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures),Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres	ROUBAIX	325 m
D4	Inox-Métal Cie Fabrique de matériel en acier inoxydable	Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...),Garages, ateliers, mécanique et soudure	Epeule (21, rue de l') ROUBAIX	326 m
E3	Dias Carreira Fernando; Ex BARANGER Roland (SARL) Garage, Ex Serrurerie	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...),Garages, ateliers, mécanique et soudure,Fabrication de coutellerie	Arts (244-246, rue des) ROUBAIX	333 m
C5	DECOCK Edmont (Ets) Fonderie de cuivre	Fonderie d'autres métaux non ferreux,Chaudronnerie, tonnellerie	Ballon (8, rue du) ROUBAIX	337 m
C1	DESPLÉCHIN Aristide (Ets) Atelier de mécanicien	Mécanique industrielle	Mouvoux (89, rue) ROUBAIX	339 m
A3	S.A. France Telecom France Telecom	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques	ROUBAIX	342 m
A4	BAERT Emile (Ets) Atelier de mécanique	Mécanique industrielle,Fabrication d'autres machines-outils (à préciser)	Ouest (93, rue de l') ROUBAIX	344 m
C5	PAVOT Gaston (Ets) Appareil à acétylène	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	Chemin de Fer (7, rue du) ROUBAIX	350 m
B1	Van Hecke (Ets) Serrurerie,	Fonderie,Fabrication de coutellerie	Florence (28, rue de) ROUBAIX	363 m
E4	DEMULIER Pierre (Ets) Garage du Colisée	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure,Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...),Garages, ateliers, mécanique et soudure,Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	Epeule (21, 27, 29 et 31, rue de l') ROUBAIX	366 m
B5	VERKINDER (Ets) Dépôt d'encres d'imprimerie	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	Isabeau de Roubaix (9, rue) ROUBAIX	366 m
D4	BOTTEL (Ets) Garage	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Grand Chemin (rue du) anc n°55 ROUBAIX	369 m
A2	Lefèvre André Garage	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	ROUBAIX	377 m
B5	Garage de la Gare Garage/Station-Service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure	Blanchemaille (29, rue de) ROUBAIX	387 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
B2	CHARVET et DUROYON (SARL) Anciens Ets Cauchois et Cie Atelier de rectification et réparation de moteurs	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	Milan (14, rue de) et 23-25, rue de Turin ROUBAIX	388 m
B5	DEVOS Edouard (Ets) , succ. De M.Wangermee (Ets) Garage de la Gare	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Isabeau de Roubaix (7-7 bis, rue) ROUBAIX	394 m
E4	SOREL Henri (Ets) Savonnerie	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Grand Chemin (rue du) anc n°47 ROUBAIX	396 m
D1	GEERLANDT Robert (Ets) Menuiserie	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis..., Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	Boucher de Perthes (41, Rue) ROUBAIX	400 m
E2	S.A. France TELECOM Agence Lille Métropole-France Tel	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques	ROUBAIX	406 m
C5	Tissages de Rieux (Sté) anc. Ets Fernand Lambin Usine textile	Tissage, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Champs (59-61, rue des) ROUBAIX	412 m
D1	LEMAIRE P. et Cie (Sté) Usine de construction mécanique	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Décolletage, Fabrication d'appareils électroménagers (électriques ou non)	Boucher de Perthes (40, rue) ROUBAIX	415 m
D5	Nord Est Moteurs (Sté) Garage/Station-Service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	Espérance (31, rue de l') ROUBAIX	416 m
E4	Dubois Joseph (S.A.R.L) et fils anc. De Ernout et Dubois Filature	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z, Préparation de fibres textiles et filature, peignage, pelotonnage, Garages, ateliers, mécanique et soudure	Grand Chemin (65, rue du) ROUBAIX	417 m
A4	LEGIER Ernest (Ets) Fonderie de bronze	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Ouest (115, rue de l') ROUBAIX	419 m
E3	Broutin et Cie Teinturerie	Ennoblement textile (teinture, impression,...)	Arts (207, rue des) ROUBAIX	421 m
E3	S.A. France Telecom France Telecom	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques	ROUBAIX	425 m
C1	Lemaire & Dillies (Ets) Teinturerie	Ennoblement textile (teinture, impression,...), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	Mackellerie (19, rue de la) ROUBAIX	427 m
E3	VINCHON Alexandre (Ets) Savonnerie	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Marquisat (45, Rue du) ROUBAIX	430 m
E2	CARETTE-DUBURCQ (SARL des Ets) Garage	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...), Garages, ateliers, mécanique et soudure	Luxembourg (43 à 49, rue) ROUBAIX	434 m
A5	Lavoir de l'Alma (S.A) Pressing	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	ROUBAIX	440 m
D5	HANNART Frères (Ets) Teinturerie	Ennoblement textile (teinture, impression,...)	Espérance (Rue de l') ROUBAIX	444 m
D5	LECOMTE Raymond (Ets) et Florimond (Ets) Atelier de décolletage	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	Champs (24, rue des) ROUBAIX	444 m
E4	Sté Commerciale d'équipements industriels, ex-LIBBRECHT A. & Fils (SARL) Commerce, ex-Atelier de fabrication de machines textiles	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Chaudronnerie, tonnellerie, Fabrication d'autres machines-outils (à préciser), Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	Epeule (37-39, rue de l') ROUBAIX	444 m
E3	DECONNINCK J. (Ets) Dépôt de mazout	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Epeule (41, rue de l') ROUBAIX	451 m
E5	Compagnie Française de Raffinage-TOTAL Station service "Relais du Grand Chemin"	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	ROUBAIX	454 m
D5	Garage de l'Europe (SARL), anc. BARTIER Pierre (Ets) anc. HELLIER Gérard (Ets) Garage de l'Europe	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure	Champs (9, rue des) ROUBAIX	455 m
D5	Union des sociétés Mutualistes de Roubaix-lannou et environs Union des sociétés Mutualistes de Roubaix-lannou et environs	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	ROUBAIX	457 m
E1	ISOLAMIANTE ISOLAMIANTE	Fabrication, utilisation et stockage d'amiante et de produits amiantés (Fibrociment, textiles, outils ou pièces ignifugés, ...)	Luxembourg (96, rue du) ROUBAIX	459 m
C1	DÉPLECHIN Frères (Ets) Fonderie	Fonderie d'autres métaux non ferreux, Fonderie	Mouvoux (rue de) ROUBAIX	469 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
	FLIPO RICHIR	H18 - Composants électroniques (fabrication de)	34 Rue du Brondeloire ROUBAIX	470 m
	DELNATTE & Cie (Sté) Atelier de nettoyage à sec	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Epeule (78, rue de l') ROUBAIX	470 m
	FLIPO RICHIR	H18 - Composants électroniques (fabrication de)	34 Rue du Brondeloire ROUBAIX	472 m
	Laudadio Nicolas Garage	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	ROUBAIX	476 m
	DELBOIS Daniel (Ets) Atelier de carrosserie automobile	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...), Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...), Garages, ateliers, mécanique et soudure	Marquisat (13, Rue) ROUBAIX	480 m
	Alrembrecher (Ets) Serrurerie	Fabrication de coutellerie	Arts (180, rue des) ROUBAIX	482 m
	Flipo-Maurice SA (FLIPO-MANUTENTION) Réparation de matériel électrique anc Atelier de travail des métaux	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants, Garages, ateliers, mécanique et soudure, Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques, Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matricage découpage ; métallurgie des poudres	Brondeloire (34, rue du) ROUBAIX	484 m
	SA EL.F France Station service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	ROUBAIX	497 m

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Industrielle des pétroles Cie Station service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Faure (Rue Félix) ROUBAIX
BUREL et Cie teinturerie	Ennoblement textile (teinture, impression,...)	Longues Haies (rue des) ROUBAIX
MOTTE-BOURGEOIS (Ets) teinturerie	Ennoblement textile (teinture, impression,...)	? ROUBAIX
MONTREUIL Nicolas (Ets)	Fabrication de coutellerie	? ROUBAIX
SEMET (Ets) usine à gaz de Roubaix	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	? ROUBAIX
PERCQ Félix (Ets) Dépôt de vieux métaux	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	Buisine Marie (rue) anc rue de Balance ROUBAIX
MATHON Georges (Ets) Atelier d'épilage de laines	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Redoute (68, rue de la) ROUBAIX
SMETS Ent. menuiserie-ébénisterie	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...	Larochefoucauld (47, Rue) ROUBAIX
VANOUTRYVE F. et Cie teinturerie	Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries) , Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Ennoblement textile (teinture, impression,...)	? ROUBAIX
CATTEAU Georges, MASURELI André & Cie (Anciens Ets) Atelier de lavage et apprêts	Ennoblement textile (teinture, impression,...)	? ROUBAIX
ALLART - ROUSSEAU (Ets) Fabrique de potasse	Fabrication de produits azotés et d'engrais	? ROUBAIX
DESCLEE Frères & Cie Succursale du Pile	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	? ROUBAIX
LEMAIRE & DILLIES (Ets) Teinturerie	Ennoblement textile (teinture, impression,...), Préparation de fibres textiles et filature, peignage, pelotonnage	? ROUBAIX
LEMAIRE & Cie (Ets) Usine à gaz	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	? ROUBAIX
PETIT (Ets) Atelier pour la préparation des peaux blanches	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Longues Haies (rue des) ROUBAIX
PIOSON A. (Ets) Fabrique de collodions	Fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche, Fabrication de produits chimiques pour la photographie	? ROUBAIX
SOTRAFI S.A Fabrique des fibres synthétiques	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	ROUBAIX
NORSEC S.A Pressing	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	ROUBAIX
SA DESPATURE et Fils Bonnetier	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Garages, ateliers, mécanique et soudure	ROUBAIX
Ets Poullet Carrosserie	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	ROUBAIX
Ets Gambier Albert Hôtel de Ville	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	ROUBAIX
SARL Joveneaux	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	ROUBAIX
Ste Casino France S.A.S Hypermarché Géant Casino	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	ROUBAIX

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Réalisé en commande** par	Media Immo
Pour le compte de	TSD NOTAIRES
Numéro de dossier	FB/AT
Date de réalisation	06/11/2020

Localisation du bien	rue de l'Ouest 59100 ROUBAIX
Section cadastrale	MN 607, LY 374, LY 375, LY 377, Parcelles MN 676 et LZ 233 non matérialisée
Altitude	37.04m
Données GPS	Latitude 50.694452 - Longitude 3.161098

Désignation du vendeur	COGEDIM HAUTS DE FRANCE
Désignation de l'acquéreur	<input type="text"/>

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

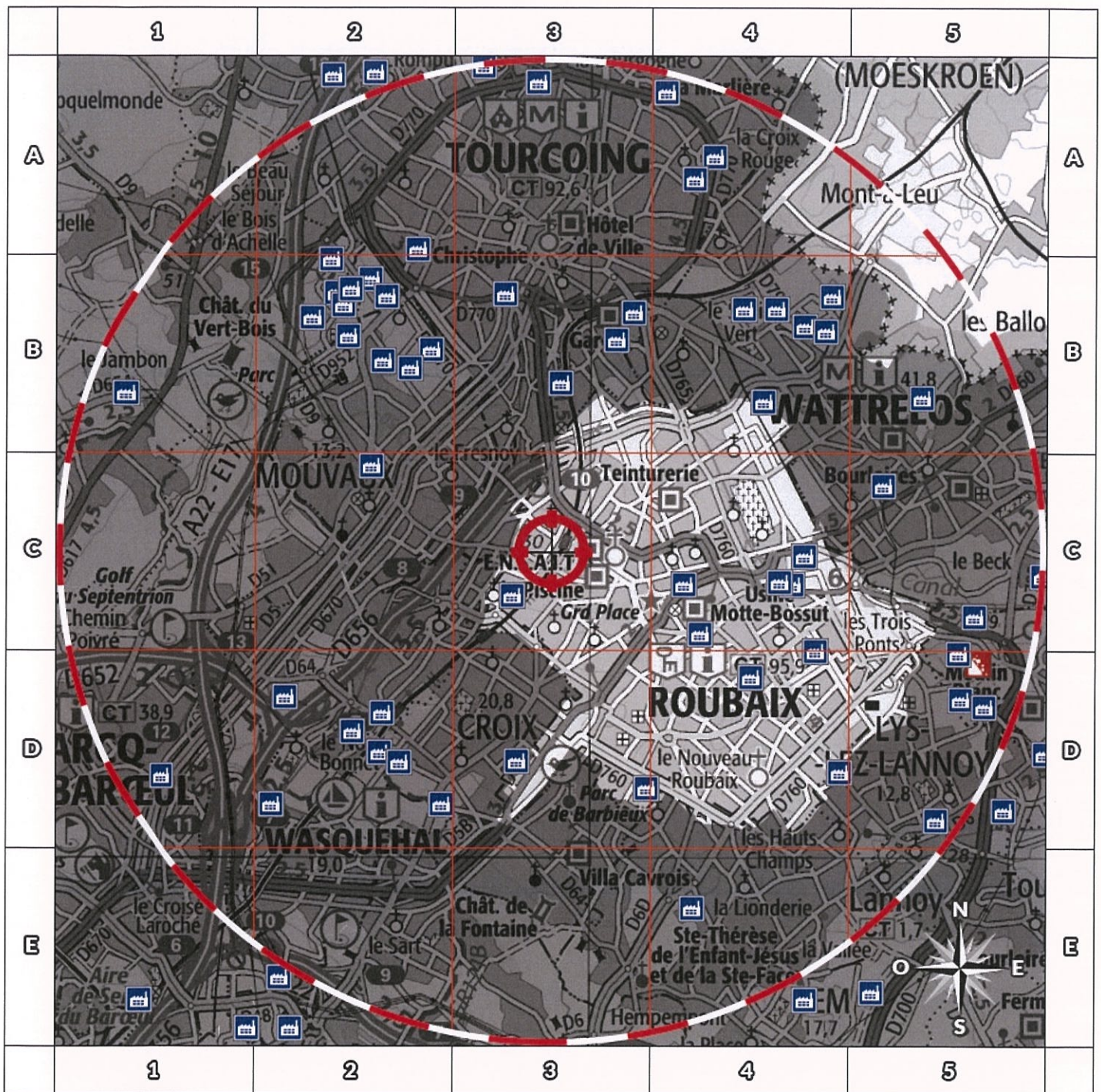
*** Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

**** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.**

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Cartographie des ICPE
Inventaire des ICPE

Cartographie des ICPE Commune de ROUBAIX



2000m



















- | | |
|---------------------|------------------------------|
| Usine Seveso | Elevage de porc |
| Usine non Seveso | Elevage de bovin |
| Carrière | Elevage de volaille |
| Emplacement du bien | Zone de 5000m autour du bien |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE

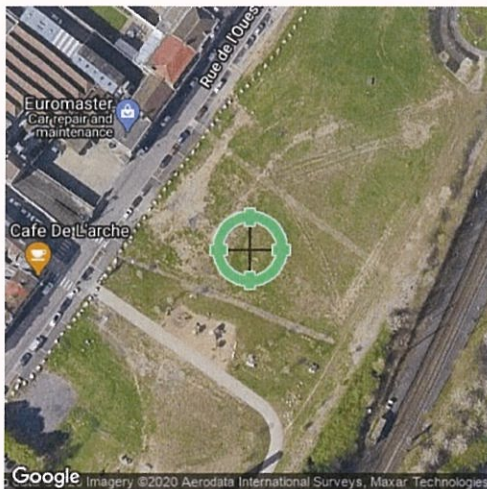
Commune de ROUBAIX

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Coordonnées Précises	WTX AUTOMOTIVE GROUP	44 rue d'Avelghem 59051 ROUBAIX	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Adresse Postale	DESMAZIERES	145, boulevard Beaurepaire 59051 ROUBAIX	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Centre de la commune	OVH	156, quai du Sartel 59051 ROUBAIX	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Centre de la commune	ESTERRA	rue de Leers 59051 ROUBAIX	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Centre de la commune	DEPANNAGE AMINE	110 bis rue Franklin 59051 ROUBAIX	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Centre de la commune	MOLINS CREAUTO	140 rue de Leers 59051 ROUBAIX	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	TEINTURERIE DE LA JUSTICE	147, rue J-J Rousseau BP 352 59056 ROUBAIX	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	STANDARD INDUSTRIE	139/141 rue du Luxembourg 59051 ROUBAIX	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Centre de la commune	CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX	SITE DE LA FRATERNITE (Blanchisserie) 99 et 121 rue de Charleroi 59056 ROUBAIX	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	ACMM (ex ERTP HIBON)	38 bd de Reims 59051 ROUBAIX	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
	Adresse Postale	RUBANS GALLANT	230 Rue d'Alger 59100 ROUBAIX	En construction Déclaration	Non Seveso NON
	Centre de la commune	freres auto	174 rue decreme 59051 ROUBAIX	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	BARCROM (ex LECOMTE)	185 bis rue Victor Hugo 59051 ROUBAIX	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
	Centre de la commune	R ENERGIES	10 Quai de Gand 59051 ROUBAIX	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Centre de la commune	ASV (Association service et volontariat)	460 rue d'Alger 59100 ROUBAIX	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Centre de la commune	CORNELIO FRERES SARL	88, rue d'Anzin 59051 ROUBAIX	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	Trois Suisses France	50, avenue Gustave Delory 59051 ROUBAIX	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	R ENERGIES Beaurepaire	Chaufferie Urbaine -Centrale Beaurepaire 35 Bd de Beaurepaire 59051 ROUBAIX	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à plus de 5000m du bien</i>			
Aucun ICPE à plus de 5000m du bien sur la commune ROUBAIX			

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en commande* par	Media Immo
Pour le compte de	TSD NOTAIRES
Numéro de dossier	FB/AT
Date de réalisation	06/11/2020

Localisation du bien	rue de l'Ouest 59100 ROUBAIX
Section cadastrale	MN 607, LY 374, LY 375, LY 377, Parcelles MN 676 et LZ 233 non matérialisée
Altitude	37.04m
Données GPS	Latitude 50.694452 - Longitude 3.161098

Désignation du vendeur	COGEDIM HAUTS DE FRANCE
Désignation de l'acquéreur	<input type="text"/>

* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

Non exposé	000 MN 607, 000 LY 374, 000 LY 375, 000 LY 377
------------	--

SOMMAIRE

- Synthèse de votre Etat des Nuisances Sonores Aériennes
- Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
- Cartographie
- Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodomes

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° _____ du _____ mis à jour le _____

Adresse de l'immeuble
rue de l'Ouest
59100 ROUBAIX

Cadastre
MN 607, LY 374, LY 375, LY 377, Parcelles MN 676 et LZ 233 non matérialisée

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB ¹ oui non

révisé approuvé date _____

¹ si oui, nom de l'aérodrome : _____

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation ² oui non

² si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB ¹ oui non

révisé approuvé date _____

¹ si oui, nom de l'aérodrome : _____

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A ¹ zone B ² zone C ³ zone D ⁴
 forte forte modérée

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>
Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de ROUBAIX

Vendeur - Acquéreur

Vendeur : COGEDIM HAUTS DE FRANCE

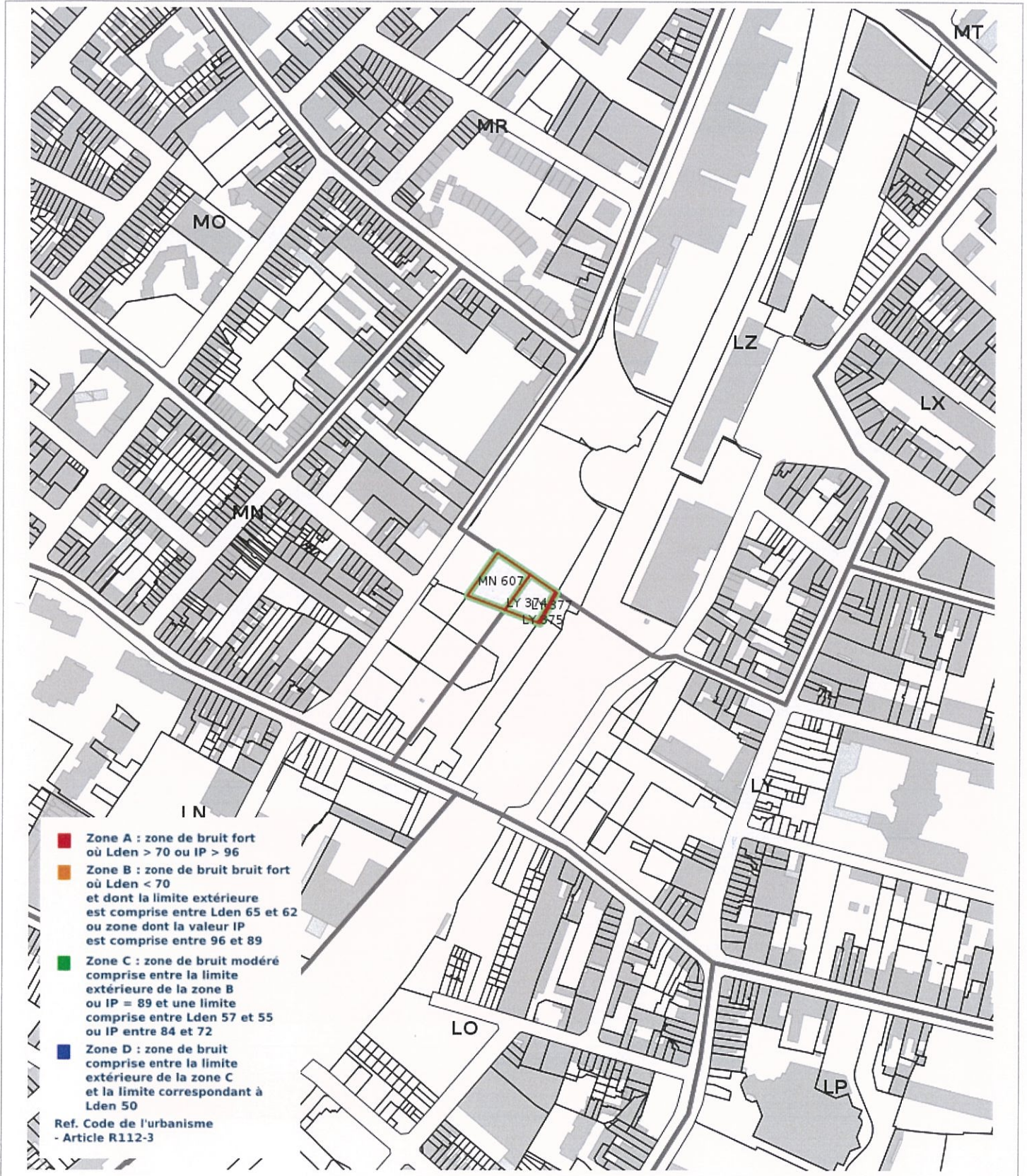
Acquéreur : _____

Date : 06/11/2020 **Fin de validité** : 06/05/2021

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



- Zone A : zone de bruit fort où $L_{den} > 70$ ou $IP > 96$
 - Zone B : zone de bruit bruit fort où $L_{den} < 70$ et dont la limite extérieure est comprise entre $L_{den} 65$ et 62 ou zone dont la valeur IP est comprise entre 96 et 89
 - Zone C : zone de bruit modéré comprise entre la limite extérieure de la zone B ou $IP = 89$ et une limite comprise entre $L_{den} 57$ et 55 ou IP entre 84 et 72
 - Zone D : zone de bruit comprise entre la limite extérieure de la zone C et la limite correspondant à $L_{den} 50$
- Ref. Code de l'urbanisme - Article R112-3

Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aéroports



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004